

**DIPLOME UNIVERSITAIRE MANAGEMENT DE LA QUALITE  
POUR LES PROFESSIONNELS ET ACTEURS DE SANTE**

UFR de rattachement : *UFR des Sciences Pharmaceutiques.*

**1/ Objectifs de la formation :**

L'objectif de cette formation est de proposer aux futurs diplômés et aux professionnels eux-mêmes une formation qui leur permettra de **manager la qualité dans leur établissement, leur laboratoire en identifiant les points forts et les étapes critiques de leurs processus qu'il faut sécuriser.**

Les pharmaciens quel que soit leur exercice, les industriels de la santé, les responsables assurance qualité, les médecins, comme les biologistes ou les radiologues par exemple connaissent leur processus de production, de soin ou de diagnostic mais ne sauront pas forcément le manager de manière efficace sans alourdir leur fonctionnement, ni optimiser les coûts.

**Cette formation donnera aux étudiants, aux enseignants, aux chercheurs et aux professionnels les moyens de maîtriser les concepts de la qualité, les méthodes et outils nécessaires à la mise en place d'un Système de Management de la Qualité efficace** prenant en compte la gestion des risques et le principe de l'amélioration continue tout en identifiant les référentiels applicables à leur univers professionnel et ainsi se préparer aux démarches d'évaluation en intégrant les principes de l'auto-évaluation.

L'objectif de ce D.U. est de répondre à la demande de tous les acteurs de la santé en formant des managers de la qualité en acquérant les compétences indispensables à la maîtrise de la qualité à savoir :

- Etablir sa politique Qualité en fonction de ses risques et de son contexte
- Définir ses objectifs et les mesurer (Indicateurs, audits...)
- Déployer une organisation structurée (approche processus, structure documentaire...)
- Mesurer et évaluer son système de management de la qualité
- Améliorer son organisation

► Débouchés professionnels et métiers :

Directeur Qualité  
Responsable qualité  
Auditeur qualité

► Public ciblé (FI/FC) :

Médecin/pharmacien  
Médecin/pharmacien biologiste  
Cadres de santé  
Cadres de l'industrie

## **2/ Responsable :**

**Docteur Catherine HEUREUDE**

*UFR sciences pharmaceutiques*

*Collège sciences de la santé*

*146 rue Léo Saignat*

*33076 Bordeaux*

*Téléphone : 05 57 57 11 94*

*Fax : 05 56 96 05 67*

*E-mail : [catherine.heureude@u-bordeaux.fr](mailto:catherine.heureude@u-bordeaux.fr)*

## **3/ Organisation générale de la formation :**

### **3-1 Capacité d'accueil :**

Le nombre minimum d'étudiants est fixé à **20** et le maximum à **38**.

### **3-2 Durée de la formation :**

La formation dure **un an**, elle a lieu tous les ans au Maroc et une année sur deux en France.

### **3-3 Enseignement théorique :**

L'enseignement se fait en présentiel.

**Le volume horaire global** de la formation est de **147 heures**.

Les cours débutent fin septembre et se terminent fin août de l'année universitaire.

### **3-4 Stages \*:**

Un stage pratique obligatoire de 3 mois peut avoir lieu au CHU de RABAT, au Centre hospitalier militaire de Rabat et Casablanca, en laboratoire et en entreprise.

\*Les stages donnent lieu à convention.

## **4/ Conditions d'inscription :**

### **4-1 Titres requis ou niveau :**

- Prérequis (Diplômes et équivalents, compétences...) :  
Être titulaire d'un diplôme de niveau Bac+4 / Equivalent master 1) et plus  
Compétences scientifiques requises dont statistiques de base (moyenne, écart type...)
- Eventuellement conditions spéciales d'admission :  
Possibilité d'accéder à la formation par la VAP
- Modalité de candidatures :  
Sur dossier de candidature motivant le projet professionnel, le cursus suivi, l'expérience professionnelle (le cas échéant)

## **5/ Coût de la formation :**

En formation initiale + demandeur d'emploi : **900€ /an**

En formation continue :

- *Reprise d'études non financées* : **1800€ /an**
- *Reprise d'études financées* : **2700€ /an**

**Cas particulier : 370€ /an** pour les étudiants Marocains sur présentation de la facture par l'UFR.

Auquel s'ajoute le droit de scolarité fixé annuellement par arrêté ministériel.

## **6/ Contrôle des connaissances et conditions de validation :**

### **6-1 Nombre de session :**

2 sessions et 1 session uniquement pour la soutenance.

### **6-2 Nature des épreuves :**

La présence en cours est obligatoire.

L'examen se déroule sous forme d'un contrôle continu avec épreuve écrite (Questionnaire à Choix Multiple) et d'une épreuve orale.

### **6-3 Validation :**

Pour être déclaré admis, le candidat doit obtenir la moyenne générale et avoir la moyenne à chaque épreuve.

Toute note inférieure ou égale à 7,5/20 est éliminatoire.

### **6-4 Dispositions prévues en cas d'échec :**

Le redoublement est autorisé.

La durée du bénéfice de l'écrit est de 2 ans.

## **7/ Délivrance du diplôme :**

Après obtention, le Diplôme est remis à l'étudiant :

- Par voie postale après une demande écrite
- En main propre sur présentation d'une pièce d'identité

**Création : Conseil UFR Sciences Pharmaceutiques de 2010  
(Version 1)**

## PROGRAMME

### **UE1 : La démarche qualité et les principes de base (98h dont CM : 42h et ED : 56h)**

Objectif : connaître les principes d'un SMQ et les outils associés

Compétences :

- Déployer une stratégie qualité
- Rédiger une politique qualité
- Gérer sa documentation qualité
- Utiliser les outils qualité (audits internes, analyse de risques, outils de 'amélioration continue)

### **UE2 : Spécificités métiers (35h dont CM : 28h et ED : 7h)**

Objectif : Appréhender les exigences spécifiques d'un secteur d'activité et faire le lien avec la réglementation et les exigences normatives

Compétences :

- Créer les outils spécifiques au secteur d'activité (exemple : les contrôles qualité internes en biologie médicale, les suitability test dans l'industrie pharmaceutique)
- Habilitier son personnel en fonction des exigences du secteur et du métier
- Déployer son système de surveillance
- 

### **UE3 : La reconnaissance : certification / inspection / accréditation (14h dont CM : 14h)**

Objectif : connaître les mécanismes de reconnaissance officielles et savoir les gérer

Compétences :

- Comprendre le fonctionnement des autorités de tutelle
  - Préparer la visite
  - Identifier les différences entre inspection, accréditation et certification
  - Savoir répondre à un auditeur
  - Mettre en place un plan d'amélioration continu
- 
- -Le stage et/ou l'alternance, le cas échéant :
    - Durée du stage ou des périodes d'alternance :
      - FI : 3 mois réparti entre avril et fin août
      - FC : pas de stage spécifique mais un projet à mener en entreprise durant la période du diplôme équivalent à une durée de 3 mois
    - Aide à la recherche de stage : Non
    - Modalités de suivi du stage :
      - Tuteur professionnel pour les FC et tuteur universitaire pour les FI
      - Mémoire avec soutenance

## Modalités d'évaluation des acquis et de validation de la formation

Enseignements évalués	Type de contrôle		Epreuve si CT		Coefficient
	Contrôle continu	Contrôle Terminal	Nature de l'épreuve	Durée de l'épreuve	
UE1	X	X	Examen écrit	1h et 30 min	1
UE2	X	X	Examen écrit	1h	0,6
UE3	X	X	QCM	30 min	0,4
Stage		X	Soutenance et mémoire	30 min	2

Indiquer :

- Nombre de sessions d'examens et périodes d'examens (si contrôle terminaux) : 2
  - 1<sup>ère</sup> session : juin
  - 2<sup>ème</sup> session : juillet
  - Pas de seconde session pour le stage : réinscription pour refaire le stage l'année suivante.
  
- L'obligation ou non d'assister au cours ou de temps de connexion ou de rendu en ligne de devoirs ... *Non*
  
- La nature du contrôle continu, du contrôle terminal
  - CC : évaluation en cours de session, travaux de groupe sur cas pratiques, rapports, travail à remettre à l'enseignant
  - CT 1<sup>ère</sup> session : examen écrit pouvant prendre la forme d'une question rédactionnelle, de QROC ou de QCM
  - CT 2<sup>ème</sup> session : Oral de 15 min
  
- Règles de conservation des notes (si deux sessions)
  - Le candidat conserve toute note  $\geq 10$
  
- Règles de conservation des épreuves validées en cas de redoublement
  - Le candidat conserve le bénéfice des notes des UE dont la note est  $\geq 10$
  
- Règles d'obtention du diplôme
  - Toute note  $\leq 7,5$  est éliminatoire
  - Validation de l'UE : note  $\geq 10$
  - Obligation d'avoir la moyenne dans toutes les UE
  
- Constitution du jury
  - Universitaires
  - Professionnels
  - Tuteur professionnel ou universitaire